



Communiqué de presse

030/2023

Montreuil, le 22 mars 2023.

Une réforme contre les femmes

Face à la mobilisation, à l'opposition d'une grande majorité de citoyens et la quasi-totalité du monde salarié, le gouvernement fait un nouvel affront à la démocratie avec l'utilisation du 49.3 pour priver de vote l'Assemblée nationale dont beaucoup (trop selon Macron ?) de députés avaient compris le mécontentement et entendu les choix du peuple et des travailleurs.

Dans la Fonction publique, si nous laissons ce texte s'appliquer, les infirmières qui pouvaient prétendre à un départ à leur retraite à partir de 55 ans avant la réforme de 2010, devront désormais attendre 64 ans ! Soit 9 ans de plus ! Leur métier ne serait plus pénible ? Au contraire, il l'est devenu davantage avec l'intensification du travail !

Quels hospitaliers ou soignants pourront atteindre l'âge fatidique de 64 ans, voire 67 ans dans notre secteur très féminisé, sans incapacité ou sans pathologie en lien avec nos professions ?

Cette réforme va pénaliser particulièrement les femmes qui sont largement majoritaires dans nos secteurs, 60 % des économies réalisées par le recul de l'âge du départ se feraient sur leur dos, a calculé un économiste.

L'âge moyen de départ en retraite pour invalidité est de 54,9 ans pour le secteur hospitalier et de 54,7 ans pour les femmes :

- ▶ C'est entre 62 et 66 ans que le taux de sinistralité est le plus élevé.

En 2008, selon la CNRACL, l'âge moyen des hospitalières retraitées décédées étaient de :

- ▶ 78,8 ans (pour un départ à la retraite en moyenne à 56,8 ans)
- ▶ 85,6 ans dans le reste de la population féminine !!!

Une plus longue exposition à la pénibilité des métiers va donc accroître cette différence ainsi que les départs en invalidité.

Pour empêcher l'application de cette loi, la Fédération santé et action sociale appelle à des mobilisations massives dans tous les territoires le 23 mars.

La colère légitime qui explose doit s'exprimer dans la grève et dans les actions avec les syndicats.

Le 7 avril, la journée mondiale de la santé devra être l'occasion de faire entendre les revendications des personnels de santé et d'action sociale, du privé comme du public, notamment avec la reconnaissance de la pénibilité des métiers.